



LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE: UNE DÉMARCHE RÉFLEXIVE



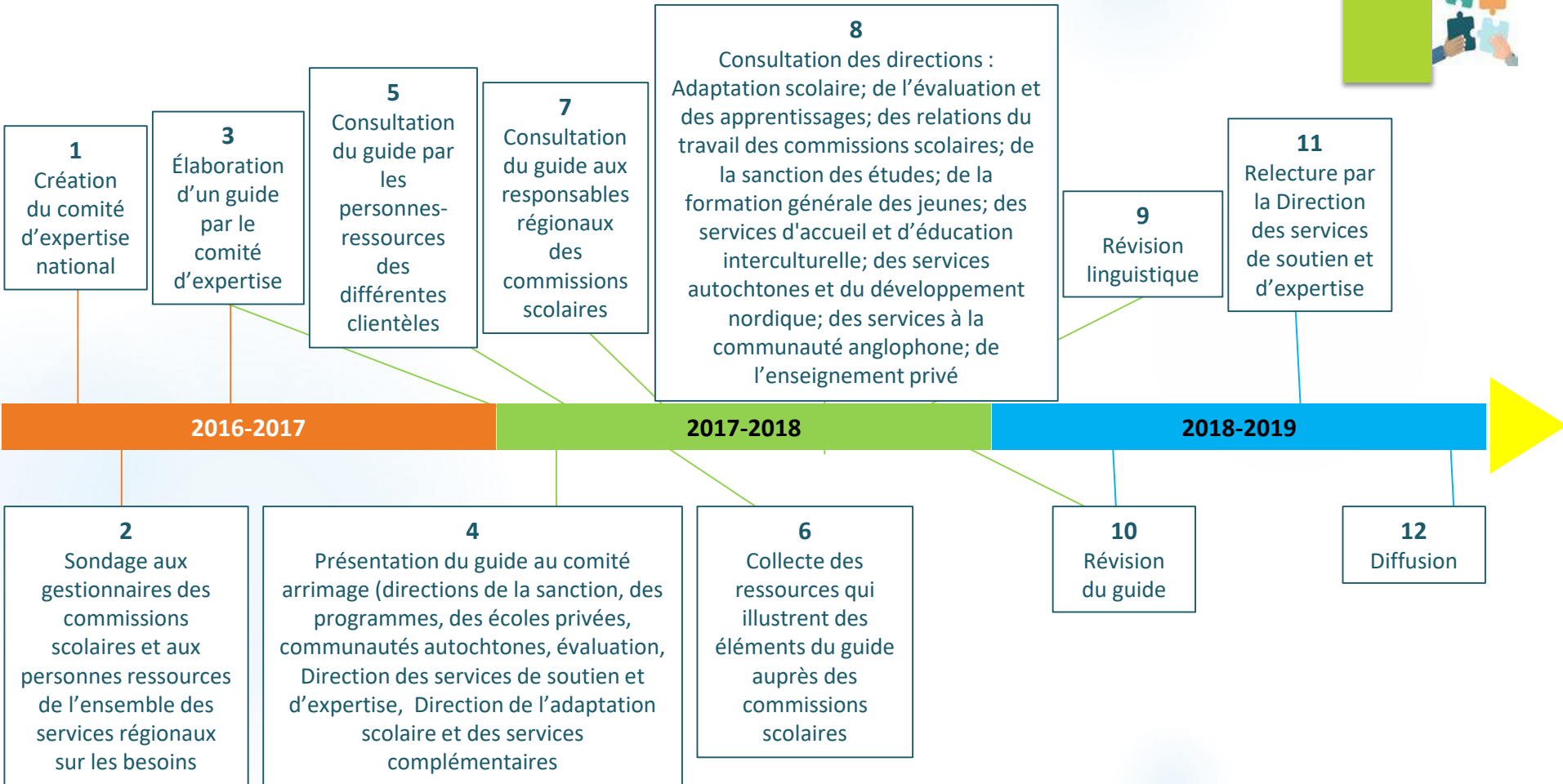
Nathalie Bédard, personne-ressource, SRSE, région de Sherbrooke
Isabelle Vachon, personne-ressources, SRSE, région de Montréal
Isabelle Waltzing, personne-ressource, SRSE, région du Saguenay-Lac St-Jean

INTENTION DE LA RENCONTRE



- **Connaître** le guide pour soutenir la démarche réflexive à propos de la modification des attentes *par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise pour un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire* dans le but d'accompagner les milieux scolaires.

PROCESSUS DE CONSULTATION



LES DESTINATAIRES DU GUIDE



Ce guide a été conçu par les personnes ressources dans le but de s'outiller dans leurs accompagnements auprès des intervenants scolaires (gestionnaires, professionnels des services éducatifs et équipes-écoles) afin de guider leur réflexion au moment de mettre en place, de maintenir ou de lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour un élève HDAA.



MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ- PRÉCISIONS

Définition et balises

ORIENTATIONS ET DOCUMENTS D'ENCADREMENT

Orientations et documents d'encadrement

PRINCIPES À APPLIQUER ET ACTIONS PRÉALABLES À LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ

Pistes de réflexion

DÉMARCHE RÉFLEXIVE UTILISÉE POUR METTRE EN PLACE, MAINTENIR OU LEVER LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ

Pistes de réflexion pour la révision du plan d'intervention

Ressources

FOIRE AUX QUESTIONS





ENCADREMENTS LÉGAUX



Dans cette section sont répertoriés les encadrements et orientations sur lesquels le milieu scolaire peut s'appuyer au moment d'envisager de modifier les attentes par rapport aux exigences du PFEQ.

- LIP, instruction annuelle, Info/Sanction, régime pédagogique;
- Politique de l'adaptation scolaire, Politique d'évaluation des apprentissages, Politique de la réussite éducative;
- Les difficultés d'apprentissage à l'école, Cadre de référence pour guider l'intervention;
- Le plan d'intervention... au service de la réussite, Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention;
- L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque ou aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage (EHDA);
- Programme de formation de l'école québécoise (programmes d'études et progression des apprentissages);
- Cadres d'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire;
- Politique de réussite éducative.

DÉFINITION DE LA MODIFICATION DES ATTENTES

par rapport aux exigences du PFEQ



- Modifier, c'est réduire les attentes par rapport aux exigences du PFEQ.
- Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFEQ d'un cycle ou d'une année antérieure.
- Modifier consiste à faire des choix au regard des éléments de contenu du PFEQ, tels que les composantes de compétence, les notions, les concepts, les processus, les stratégies et les critères d'évaluation, tant en situation d'apprentissage que d'évaluation.
- Modifier, c'est établir une autre cible qui exprime le niveau de compétence attendu qui sera défini pour l'élève.



À propos des dispositions prévues au Régime pédagogique et dans l'Instruction annuelle :

- L'exemption aux dispositions du bulletin unique s'applique s'il y a eu :
 - mise en place d'interventions régulières et ciblées;
 - analyse du plan d'intervention.
- L'exemption des dispositions du bulletin unique s'applique pour la ou les matières visées.
- L'exemption ne vise pas la matière, seulement l'application des dispositions relatives aux résultats.



À propos de l'évaluation des apprentissages et du bulletin unique :

- Signe distinctif
- Moyenne de groupe et unités rattachées à la matière touchée
- Pondération des étapes
- Cadres d'évaluation
- Épreuves ministérielles : passation et pondération



À propos des exigences au regard des attentes du PFEQ

- Autonomie
- Engagement cognitif de l'élève
- Soutien apporté et complexité de la tâche
- Capacités et besoins de l'élève



À propos du contexte dans lequel doit s'inscrire la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ :

- Dans le cadre de la démarche de révision du PI
- Des choix spécifiques pour l'élève
- Planification en contexte d'apprentissage et en contexte d'évaluation
- Planification du soutien et du niveau de complexité de la tâche

PRINCIPES ET ACTIONS PRÉALABLES À LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ POUR UN ÉLÈVE HDAA



Trois grands principes

- La réussite éducative, une responsabilité partagée dans une optique d'équité et d'égalité;
- Les pratiques collaboratives;
- Les pratiques efficaces d'enseignement.

TROIS GRANDS PRINCIPES...

La réussite éducative, une responsabilité partagée dans une optique d'équité et d'égalité



POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Une vision commune
Des milieux éducatifs inclusifs, centrés sur la réussite de toutes et de tous, soutenus par leur communauté, qui, ensemble, forment des citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique du Québec.

LES GRANDS OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ASSOCIÉS À LA VISION

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION	L'ÉQUITÉ	LA PRÉVENTION	LA MAÎTRISE DE LA LANGUE	LE CHEMINEMENT SCOLAIRE	LE MILIEU DE VIE
OBJECTIF 1 D'ici 2020, porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme, une première qualification, ou un premier emploi (D'ici 2020, porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme, une première qualification, ou un premier emploi).	OBJECTIF 2 D'ici 2020, porter à 85% la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter un facteur de vulnérabilité pour le développement.	OBJECTIF 3 Augmenter de 5 points de pourcentage le part de la population adulte du Québec qui détient des compétences élevées en matière des résultats du Programme international de l'évaluation de la compétence des adultes (PISA).	OBJECTIF 4 D'ici 2020, faire en sorte que tous les établissements du premier secondaire aient dans un état satisfaisant :		

LES VALEURS QUI GUIDENT NOTRE ACTION

- UNIVERSALITÉ
- ACCESSIBILITÉ
- ÉQUITÉ

LES VALEURS QUI GUIDENT NOTRE ACTION

- ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- DÉVELOPPEMENT DURABLE
- SURSAÏSANCE

LES GRANDS AXES

AXE 1
L'ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUTES ET DE TOUS

AXE 2
UN MILIEU INCLUSIF, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT À L'APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE

AXE 3
UNE ADAPTATION À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

Orientation 3.1
Reconnaître la diversité des personnes et valoriser l'apport de chacun.

ENJEU 3
UNE ADAPTATION À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

ENJEU 1
UN ENGAGEMENT ÉVALUÉ (MILIEU SCOLAIRE)

ENJEU 2
UN APPUI CONCERTÉ DE LA COMMUNAUTÉ

ENJEU 4
UNE ACQUISITION À LA DURÉE DES PRATIQUES DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

ENJEU 5
UNE ACQUISITION À LA DURÉE DES PRATIQUES DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

ENJEU 6
DES PRATIQUES ET DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET D'ÉTAT POUR L'AVENIR

Orientation 4.1 Renforcer la formation initiale et continue du personnel enseignant et du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance.

Orientation 4.2 Assurer le développement et l'approfondissement des pratiques éducatives et pédagogiques.

Orientation 4.3 Actualiser les modalités d'évaluation des apprentissages et s'assurer de leur intégrité.

Orientation 5.1 Offrir un milieu de vie accueillant et sécuritaire qui favorise l'accueil, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes.

Orientation 5.2 Offrir un milieu de vie qui soutient les intérêts, les besoins, les capacités, physiques et sportives, scientifiques et entrepreneuriales.

Orientation 6.1 Assurer l'accès à des ressources et des infrastructures de qualité et à des infrastructures technologiques en permettant une utilisation optimale du numérique.

Orientation 6.2 Améliorer les conditions, les modalités et des infrastructures immobilières dans une perspective de soutien éducatif et de développement durable.

Orientation 7.1 Valoriser le rôle du personnel enseignant et soutenir la relation qui unit famille et milieu éducatif.

Orientation 8.1 Appuyer le personnel enseignant et le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance.

Orientation 8.2 Appuyer les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté.

Orientation 8.3 Contribuer du système d'éducation à la vitalité du territoire et au maintien des petites communautés.

ENSEMBLES
un fait marquant au Québec

Québec

TROIS GRANDS PRINCIPES...

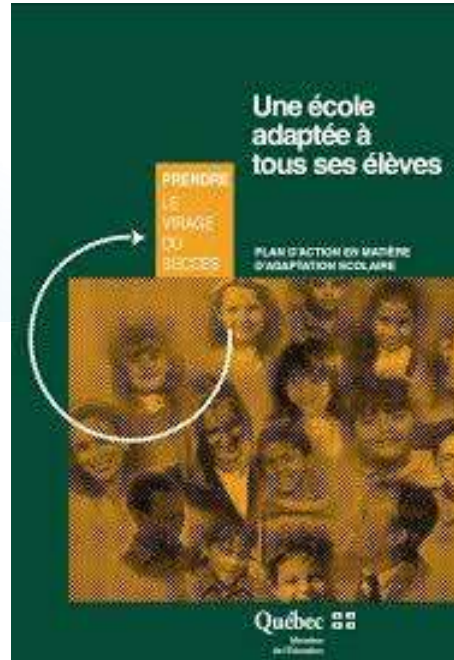
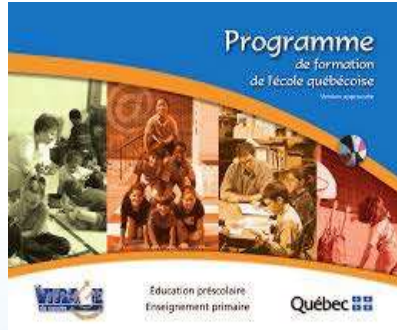
Les pratiques collaboratives



- Concertation
- Collaboration
- Collégialité

TROIS GRANDS PRINCIPES...

Les pratiques efficaces d'enseignement



Référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans



PRINCIPES ET ACTIONS PRÉALABLES À LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ POUR UN ÉLÈVE HDAA



Trois actions

- Analyser la situation de besoin de l'élève;
- Situer le niveau d'autonomie de l'élève;
- Déterminer le niveau et le type de soutien nécessaire.

TROIS ACTIONS...

Analyser la situation de besoin de l'élève



L'analyse de la situation de besoins doit permettre de cerner autant la progression des apprentissages réalisés que les éléments qui constituent des leviers de réussite ou des obstacles aux progrès de l'élève (difficultés d'apprentissage, anxiété, comportement, etc.).

Trois types de situation¹ de besoin qui peuvent se retrouver dans un contexte de développement de compétences :

- Situation de besoin liée aux limitations physiques, sensorielles ou perceptuelles
- Situation de besoin liée à l'insertion sociale
- Situation de besoin liée au développement de compétences

Paramètres² pour confirmer le caractère «marqué» de la difficulté éprouvée par l'élève :

- Intensité
- Persistance
- Fréquence
- Durée

¹ J. CHOUINARD, *La notion de besoin*, Service national du RÉCIT en adaptation scolaire, 2006 [document inédit]

² *Lignes directrices pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers - Formation générale des adultes*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017, p.4.



PLANIFICATION DE LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ

Nom de l'élève : Jérôme Bouchard École : D. App Année scolaire : 2018-2019 Date : _____
 Enseignante : Mme Isabelle Vachon Degré : 5^e année Accompagnatrices : Enseignante en orthopédagogie et T.E.S.

- Modifier, c'est faire un choix au regard de certains éléments du PFEQ (compétences, composantes, critères d'évaluation).
- Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFEQ d'un cycle ou d'une année antérieure.
- Il n'est pas possible ni cohérent, avec la décision de modifier les attentes, de chercher à situer l'élève à un cycle inférieur.
- Les bonnes pratiques d'enseignement aux élèves qui rencontrent des difficultés à apprendre consistent à *entretenir des attentes élevées*, à proposer des situations riches et complexes, tout en offrant le soutien nécessaire pour les réaliser.

Lire	Capacité	Besoins	Attentes		Mesure de progrès				
	Niveau de capacité de l'élève	Zone de rupture	Choix fait à partir des exigences du PFEQ		Dates	Mesure			
	L'élève est capable de ...	Ce que l'élève a besoin de développer (visée à long terme)	Attentes modifiées qui feront l'objet de l'évaluation	Modalités de soutien pour lui permettre d'atteindre les cibles		1	2	3	4
Compréhension de textes courants et littéraires est capable de comprendre le sujet principal d'un texte de deux pages et de son degré scolaire si celui-ci lui est lu.	Extraire, par lui-même, les éléments explicites dans un texte (Compréhension).	La compréhension des principaux éléments explicites d'un texte courant.	1. Aide à la lecture sur IPAD. (adaptation) 2. Indiquer l'endroit dans le texte où se trouve la réponse (paragraphe ou numéro de ligne). (modification) 3. Répondre à l'oral à toutes les questions (Évitement de la surcharge de travail que représente l'écriture). (adaptation)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interprétation d'un texte littéraire						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaction à une histoire et à des informations						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jugement critique						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TROIS ACTIONS...

Situer le niveau d'autonomie de l'élève



- Offrir des contextes de travail à l'élève où il **doit mettre en oeuvre, de façon autonome, des actions cognitives ou métacognitives.**
- **Aménager des activités d'apprentissage selon le niveau scolaire correspondant à son âge (en ajustant les paramètres de complexité de celles-ci)** pour lui permettre de démontrer ses capacités.
- **Un équilibre entre les moments d'autonomie et les moments de soutien est souhaitable.**

DÉFINITION DE L'AUTONOMIE EN CONTEXTE DE MODIFICATION DES ATTENTES



L'autonomie d'un élève HDAA dans un contexte de modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ doit s'inscrire dans une **vision socioconstructiviste de l'apprentissage**.

Elle consiste, pour l'enfant ou l'adolescent, à **maîtriser sa vie d'élève** et les situations qui lui sont proposées **en interaction avec l'enseignant pour mettre en branle les actions cognitives, métacognitives et affectives nécessaires à la réalisation de la situation d'apprentissage**.

Avec différentes formes de **soutien d'ordre cognitif, métacognitif et affectif**, l'élève agit et interagit dans des situations d'apprentissage mobilisantes.

Déterminer le niveau et le type de soutien nécessaire



Complexité de la tâche

Pour soutenir le développement des compétences d'un élève dans un contexte de modification et favoriser une plus grande autonomie chez celui-ci, un équilibre entre le soutien apporté et la complexité des tâches proposées est nécessaire. Différents cas de figure sont possibles.

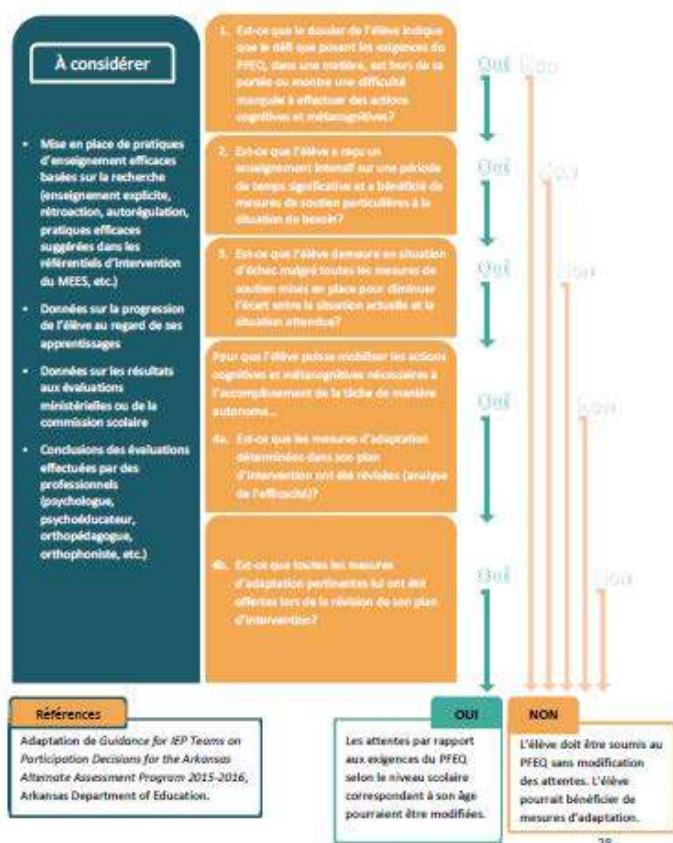
1. Si la tâche est trop complexe et qu'on doit offrir un niveau de soutien très élevé, l'élève ne progressera pas dans ses apprentissages.
2. Si la tâche est trop complexe et que le niveau de soutien est insuffisant, l'élève sera incapable de s'engager cognitivement dans ses apprentissages, donc il ne progressera pas.
3. Si le niveau de complexité est peu élevé et que le soutien apporté est trop important et qu'il n'est pas nécessaire, l'élève ne progressera pas dans ses apprentissages.
4. Si le niveau de complexité de la tâche représente un défi réaliste pour l'élève et que le soutien offert lui permet de relever ce défi, l'élève progressera dans ses apprentissages.

ANALYSE DE CONTEXTES MENANT À LA DÉCISION DE MODIFIER OU NON LES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE PFEQ POUR UN ÉLÈVE HDAA



- Est-ce que ces motifs sont suffisants pour entreprendre une démarche pour mettre en place la modification?
 - ▶ Dirigez-vous sur [Kahoot.it](https://kahoot.it)

AIDE À LA DÉCISION DE MODIFIER OU NON LES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ





Intention :

Se familiariser avec l'outil : aide à la décision de modifier ou non les attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour un élève HDAA.

ACTIVITÉ EN DYADE

Consignes :

1. Prendre connaissance du cas proposé selon votre préférence: primaire ou secondaire.
2. Utiliser l'outil : aide à la décision de modifier ou non les attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour un élève HDAA (p.28).
3. Donner vos recommandations à l'équipe et les justifier à l'aide des éléments du tableau.
4. Partager, si vous le voulez, vos constats aux animatrices.

ÉTUDE DE CAS

Tommy, 3^e année



- Il fréquente la même école primaire depuis la maternelle. Il est suivi en orthophonie et en orthopédagogie depuis la maternelle.
- L'apprentissage de la lecture et de l'écriture a été difficile. À la fin de la première année, il était toujours non lecteur. Les parents et les intervenants scolaires concernés ont recommandé la reprise de la première année. Tommy a donc repris la première année.
- Bien que Tommy ait amélioré ses compétences en décodage, il n'était pas en mesure de lire seul des textes de longueur moyenne à la fin de la deuxième année. Il s'est donc retrouvé en échec en lecture et en écriture à la dernière étape de la 2^e année.
- En début de troisième année, lors de la révision du plan d'intervention de Tommy, anticipant les difficultés et la longueur des textes de 3^e année, l'équipe d'intervenants scolaires concernés a pris la décision de modifier les attentes par rapport aux exigences du PFEQ afin de lui faire vivre des réussites en français.
- L'enseignante en orthopédagogie n'est pas à l'aise avec cette décision et elle sollicite votre aide. Que lui recommanderiez-vous?

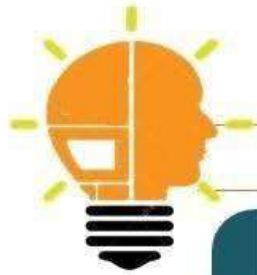
ÉTUDE DE CAS

Retour en plénière



1. Questions relatives à l'outil
2. Constats à partager sur les deux études de cas

DÉMARCHE RÉFLEXIVE POUR METTRE EN PLACE, MAINTENIR OU LEVER LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFEQ POUR UN ÉLÈVE HDAA



Phases de la démarche du plan d'intervention

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

Collecte et
analyse de
l'information

Planification des
interventions

Démarche réflexive

Réalisation des
interventions





Le tableau « Révision du plan d'intervention » présente un questionnement pour soutenir les étapes de la révision du plan d'intervention. De plus, afin d'illustrer certains éléments de la démarche, une banque de ressources provenant de différentes commissions scolaires est mise à la disposition des milieux.

Collecte et analyse de l'information

1. Quels éléments du dossier d'apprentissage de l'élève ou d'autres sources permettent de conclure à la nécessité de mettre en place, de maintenir ou de lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour la matière concernée?

Triangulation des preuves d'apprentissages

2. Quels sont les constats relatifs présents au plan d'intervention
 a. mettre en place la modification des exigences du PFEQ;
 b. maintenir la modification des exigences du PFEQ;
 c. lever la modification des exigences du PFEQ?

3. En quoi les capacités et les attentes pour l'élève (au regard des attentes fixées pour lui l'aident-elles à atteindre les objectifs de son plan d'intervention?)

4. Comment ont été mis à contribution (professionnels, enseignants, etc.) pour :
 a. cerner les capacités et les attentes de l'élève;
 b. assurer une collaboration de nouvelles attentes?

5. Comment a été identifiée la modification des exigences du PFEQ ou des attentes?

6. De quel type de soutien l'élève a-t-il besoin?

7. Quelles mesures d'adaptation ont été mises en place? Quelles sont les mesures de ces mesures?

8. Comment la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ permettra-t-elle de soutenir, de développer ou de compenser les actions cognitives ou métacognitives représentant un défi pour l'élève?

mémoire, canevas et démarche
 Portrait des capacités et

DÉMARCHE RÉFLEXIVE



1. Quels éléments du dossier d'apprentissage de l'élève ou d'autres sources permettent de conclure à la nécessité de mettre en place, de maintenir ou de lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour la matière concernée?
2. Quels sont les constats relatifs à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs présents au plan d'intervention en ce qui concerne la décision de :
 - a. mettre en place la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ;
 - b. maintenir la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ;
 - c. lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ?



Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

COMMUNIQUER SA PENSÉE

MOBILISER SES RESSOURCES



Toutel de développement des CP (la version en français) est disponible sur le site de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

LES PRINCIPAUX GESTES COGNITIFS SOLICITÉS PAR LE PFEQ

III- Analyse des acquis de l'élève (année courante)

- Remplir l'annexe correspondant au cycle de l'élève dans la discipline pour laquelle un code-matière MO est envisagé.
- Répondre aux questions suivantes selon vos réponses à l'annexe.

1. L'élève maîtrise plus de la moitié des exigences minimales dans au moins une des compétences de la matière.
2. Les difficultés de l'élève sont liées uniquement à la maîtrise des connaissances.
3. L'élève maîtrise moins de la moitié des exigences minimales dans chacune des compétences de la matière.
4. L'élève en est à sa deuxième année de cycle.
5. Les difficultés de l'élève relèvent d'éléments indispensables pour la poursuite des apprentissages dans la discipline.

Dès que vous avez coché l'item 1 ou 2, l'écart entre les acquis de l'élève et les exigences minimales de réussite n'est pas suffisamment important. Pensez à intensifier l'intervention et continuez avec des mesures d'adaptation. Si nécessaire, envisager la modification pour la compétence problématique. Ceci mènerait à l'échec de la compétence, mais pas nécessairement à l'échec de la matière. La direction ne doit pas inscrire un code-matière MO dans GPI au bulletin de cet élève pour le moment. Assurez un suivi plus pointu au niveau du plan d'intervention.

Si vous avez coché la combinaison 3-4 ou 2-5 ou 3-4-5, envisagez des mesures de modification à la matière afin de permettre à l'élève de vivre des réussites. Identifiez les mesures de modification et les attentes dans son plan d'intervention. La direction doit inscrire un code-matière MO dans GPI au bulletin de cet élève. Expliquez aux parents et à l'élève :

- la nature et l'incidence de la modification des attentes sur l'évaluation;
- la signification des notes inscrites au bulletin.

I- Les préalables (année courante)

- Cochez les items qui font état de la situation actuelle.

L'élève reçoit un enseignement qui tient compte:

1. du Programme de formation de l'école québécoise
2. de la progression des apprentissages
3. de ses intérêts.

Les évaluations tiennent compte:

4. des critères d'évaluation
5. des exigences minimales de réussite
6. des situations d'apprentissage et d'évaluation

L'élève en difficulté bénéficie :

7. d'un service en orthopédagogie
8. d'un plan d'intervention (objectifs ciblés et défis raisonnables)
9. de mesures adaptatives
10. d'évaluation comme aide à l'apprentissage
11. de rétroactions constructives

Si un des items 1, 2, 4, 8 ou 9 n'est pas coché, il est essentiel d'intensifier l'intervention et de continuer avec des mesures d'adaptation. Il est trop tôt pour envisager des mesures de modification. Il n'est donc pas nécessaire de compléter la suite du formulaire.



Formulaire d'aide à l'analyse pour les codes-matières MO

Destiné à l'équipe intervenant auprès de l'élève du primaire

Nom de l'élève : _____

Matière : _____

Niveau : _____

Année scolaire : _____

Document de travail
Service éducatif, secteur primaire

II- Historique de l'élève (année antérieure)

- Cochez les items relatifs à l'historique de l'élève.

1. Aucun échec
2. Échec à une ou plusieurs compétences, mais résultat > 60% à la matière
3. Échec à la matière.
4. Intervention orthopédagogique.
5. Plan d'intervention

Pour passer à la section suivante du formulaire (analyse des acquis de l'élève), il faut avoir coché la combinaison 3-4-5.

Si ce n'est pas le cas, intensifiez l'intervention et continuez avec des mesures d'adaptation. Si nécessaire, envisagez la modification pour la compétence problématique. Ceci mènerait à l'échec de la compétence, mais pas nécessairement à l'échec de la matière. La direction ne doit pas inscrire un code-matière MO dans GPI au bulletin de cet élève pour le moment. Assurez un suivi plus pointu au niveau du plan d'intervention.

Actions	Description	Si l'élève est en difficulté on observe en classe que...
Sélectionne	L'élève est en mesure de discerner des explications, des consignes et des tâches les éléments importants permettant de répondre aux attentes	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a du mal à débiter une tâche seul • L'élève a du mal à identifier ce qu'il a à faire • L'élève ne distingue pas l'important du superflu • L'élève ignore des informations importantes
Fait des inférences	L'élève est capable de dégager des informations implicites de différents contextes en faisant des liens entre des indices qui lui sont fournis et ses connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a difficulté à comprendre l'implicite • L'élève n'utilise pas efficacement les indices dont il dispose • L'élève ne fait pas de lien avec ses propres connaissances • L'élève ne saisit pas les subtilités
Raisonne	L'élève établit des liens entre différentes informations et les traite (analyse, synthèse, comparaison, induction, déduction, etc.) dans une intention précise.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a de la difficulté à faire des liens • L'élève a de la difficulté à traiter plusieurs informations en même temps • L'élève a de la difficulté à justifier ce qu'il fait
Effectue des choix	L'élève privilégie une stratégie plutôt qu'une autre et gère son travail de manière à être capable de répondre aux exigences.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève n'est pas en mesure d'identifier un point de départ pour réaliser une tâche • L'élève a de la difficulté à se représenter le but à atteindre • L'élève a de la difficulté à choisir les ressources à utiliser

Planification des interventions

11. Pour quelles matières doit-on mettre en place, maintenir ou lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ?	Manière de formuler la modification
12. Comment seront libellées les attentes modifiées de manière à tenir compte des capacités et des besoins de l'élève? Où seront-elles consignées?	Libellé et effets de la modification Libellé de la modification (plan d'intervention) – Extrait du volet de l'écriture
13. En quoi les attentes modifiées découlent-elles des exigences attendues pour le niveau scolaire correspondant à l'âge de l'élève?	Formulation des objectifs
14. Comment choisir des situations d'apprentissage qui permet de progresser pour lever la modification des attentes?	
15. Comment sera planifié le soutien aux apprentissages, les mesures d'adaptation, lors de la levée de la modification de assurer une bonne transition?	
16. Quels seront les moyens mis en place pour aider l'élève d'apprentissage et d'évaluation, une fois la modification maintenue ou levée?	
17. Est-ce que les intervenants concernés ont une compréhension commune des nouvelles attentes fixées pour l'élève?	Exemple de plan d'intervention – Français et mathématique
18. De quelle façon et à quelle fréquence seront communiquées à l'élève, à ses parents et aux intervenants concernés les informations sur les aspects suivants : a. les capacités et les besoins de l'élève; b. la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ sur la base des traces laissées par l'élève; c. la nature de la modification des attentes et ses effets sur son cheminement scolaire; d. la signification des notes inscrites au bulletin ainsi que le progrès de l'élève en fonction des attentes modifiées; e. les mesures de soutien visant à favoriser la réussite de l'élève et les défis à relever.	Exemple de canevas servant à planifier une modification Exemple de planification d'une modification Exemples de moyens
19. Est-ce que d'autres moyens pourraient être mis en place pour favoriser la compréhension et la collaboration des parents en vue de soutenir la réussite des élèves?	

DÉMARCHE RÉFLEXIVE



12. Comment seront libellées les attentes modifiées de manière à tenir compte des capacités et des besoins de l'élève? Où seront-elles consignées?



Conséquences et retombées

La modification a l'avantage de permettre l'arrimage des apprentissages aux besoins et capacités de l'élève afin de lui permettre de vivre des réussites en progressant à son propre rythme. Cependant, si elle n'est pas considérée dans le contexte global du cheminement scolaire de l'élève, elle pourrait compromettre ses possibilités de diplomation, plus particulièrement l'obtention du DES.

Faire des choix : des exemples			
Élément qui subit la modification	Nature de la modification	Le texte original	Le texte modifié
Attentes de fin 2 ^e cycle en écriture	Un objectif au Plan d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Ses textes comportent généralement plusieurs idées ordonnées de manière logique ou chronologique à l'intérieur d'un paragraphe ou de quelques courts paragraphes qui ne sont pas nécessairement reliés entre eux. • Ses phrases, complètes et assez variées, sont parfois reliées à l'aide de connecteurs fréquents et elles tiennent compte de certaines contraintes de la syntaxe et de la ponctuation. • En plus d'utiliser un vocabulaire correct et varié, l'élève orthographe correctement la plupart des mots d'usage fréquent et il effectue l'accord du déterminant et de l'adjectif avec le nom et l'accord du verbe avec le sujet dans les cas simples. • Il sait également réviser et corriger son texte en recourant à plusieurs stratégies et en consultant divers outils de référence. Selon la situation de communication, il calligraphie lisiblement en écriture script ou cursive et il utilise occasionnellement un logiciel de traitement de texte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera capable d'écrire des textes qui comportent généralement quelques idées ordonnées de manière logique et chronologique avec des phrases simples et complètes en intégrant les majuscules et les points. • Sera capable d'orthographier correctement les mots vus et travaillés en classe et faire l'accord dans le groupe nominal seulement.



DÉMARCHE RÉFLEXIVE

RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION

RESSOURCES

Réalisation des interventions

20. Comment les intervenants concernés par le plan d'intervention de l'élève mettent-ils en application de façon continue les moyens retenus, et ce, dans un contexte de modification des attentes?

Pratiques pédagogiques nécessaires à l'évaluation d'élèves en modification

21. Quels seront les effets de la modification de et la réalisation des activités d'apprentissage collaboration d'autres intervenants est à pré

22. De quelle façon assurez-vous le suivi des app tracer la progression de ses acquis en fonctic dans un contexte de :

- mise en place de la modification exigences du PFEQ;
- maintien de la modification des exigences du PFEQ;
- levée de la modification des atte exigences du PFEQ?

23. En quoi la flexibilité pédagogique, les mesure modifications sont-elles adaptées à la situation de l'élève? Comment envisagez-vous de les ajuster ?

d'évaluation modifiée pour un élève du 1^{er} cycle du secondaire – Lecture de textes courants

Exemple de grille d'évaluation modifiée pour un élève du 1^{er} cycle du secondaire – Lecture de textes littéraires

22. De quelle façon assurez-vous le suivi des apprentissages de l'élève pour tracer la progression de ses acquis en fonction des attentes fixées pour lui dans un contexte de :

- mise en place de la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ;
- maintien de la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ;
- levée de la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ?



Planification de l'apprentissage et de l'évaluation ÉTAPE 1

École _____

2^e CYCLE
 2^e année

RÉSoudre ET RAISONNER EN MATHÉMATIQUES

ÉTAPE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	ATTENTES CONCEPTS ET PROCESSUS MATHÉMATIQUES À DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT SELON LA PROGRESSION	SITUATIONS COMPÉTENCES 1 – 2	PRATIQUES EFFICACES MISES EN PLACE POUR SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DE TOUS	TYPE DE SOUTIEN		
					SOUS-GROUPES	MESURES ADAPTATIVES (MA) OU LA MODIFICATION (M)	INTENSITÉ (AIDE DE L'ENSEIGNANT)
ÉTAPE 1	<p>C1. Résoudre une situation-problème</p> <p>1. Manifestation de la compréhension de la SP <input type="checkbox"/> planification des étapes à franchir <input type="checkbox"/> identification des données pertinentes <input type="checkbox"/> prise en compte des contraintes de la situation-problème</p> <p>2. Mobilisation correcte des concepts et processus requis <input type="checkbox"/> sélection des concepts et processus requis <input type="checkbox"/> application correcte des concepts et processus requis</p> <p>3. Explication des éléments pertinents de la solution <input type="checkbox"/> traces claires et complètes de la solution (oral ou écrit)</p> <p>4. Validation de la solution et rectification au besoin* * objet de rétroaction</p> <p>C2. Raisonner à l'aide de concepts et processus</p> <p>1. Analyse adéquate d'une situation d'application <input type="checkbox"/> identification des éléments et des actions permettant de répondre aux exigences de la situation <input type="checkbox"/> choix des concepts ou des processus mathématiques requis</p> <p>2. Application adéquate des processus requis <input type="checkbox"/> application des concepts et des processus mathématiques requis</p> <p>3. Justification correcte d'actions ou d'énoncés à l'aide de concepts et de processus mathématiques <input type="checkbox"/> traces claires et complètes justifiant les actions, les conclusions ou les résultats <input type="checkbox"/> utilisation au besoin d'arguments mathématiques pour appuyer des actions, des conclusions ou des résultats</p>	Sens et écriture des nombres	Situation(s) de Compétence 1		Sous-groupe 1		constante
		Sens des opérations sur des nombres			Sous-groupe 2		fréquente
		Opérations sur des nombres	Situation(s) de Compétence 2		Sous-groupe 3		ponctuelle
		Mesure			Sous-groupe 4 (avec mesures d'adaptation mais sans modification)		Habituelle
		Géométrie					
		Statistique					
		Probabilités					



FOIRE AUX QUESTIONS

FOIRE AUX QUESTIONS



1. Comment rendre plus explicite la note inscrite au bulletin en fonction d'attentes modifiées?
2. Pourquoi doit-on utiliser le terme *modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ* plutôt que celui de *modification à l'évaluation*?
3. Quelle est la place de l'échec en modification?
4. Est-il préférable de faire redoubler un élève ou de mettre en place une modification des attentes pour lui?
5. Lorsque l'on parle d'attentes ou d'exigences hors de portée, que veut-on dire?
6. Est-ce que modifier les attentes cycle-âge par rapport aux exigences du PFEQ se fait de la même façon pour l'élève intégré en classe ordinaire que celui en classe spéciale ou dans une école spécialisée?
7. Le libellé suivant : *modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour un élève* est fréquemment utilisé. Est-ce possible de clarifier les deux termes suivants : attentes et exigences?
8. Peut-on avoir deux codes cours sur un même bulletin lors d'un passage à la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ dans une même année scolaire? Par exemple, à l'étape 1, le code de cours régulier et à l'étape 2, le code cours modifié.
9. Peut-on parler de mesures de modification des attentes et de tâches modifiées?
10. Doit-on considérer comme une modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ toutes aides apportées en situation d'évaluation?

CONCLUSION



- Conclusion de l'atelier
- Période de questions
- Procédures à suivre pour être accompagné dans la démarche réflexive lors de la révision du plan d'intervention au moment de mettre en place, de maintenir ou de lever la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ pour un élève HDAA